

## Le patrimoine immatériel, avons-nous vraiment le droit ?

par **Jean-Aimé Rakotoarisoa**

*Directeur, Musée de l'Université, Antananarivo, Madagascar*

Immatériel (ou intangible) sont des termes appliqués à la partie la plus intime de notre patrimoine culturel. Ce caractère intime de l'immatériel ne va pas sans une certaine pudeur qui ne se dévoile pas au premier venu.

> Lors de sa prochaine conférence générale à Séoul, l'ICOM s'est engagé à débattre de cette délicate question. Une telle entreprise, aussi louable soit-elle, devrait peut-être s'accompagner de quelques précautions afin d'éviter les erreurs commises lors de nos précédentes considérations sur les objets matériels.

> Pour ne prendre que l'exemple de l'Afrique sub-saharienne, les critères de valeur ont été calqués sur une vision exogène. Les premiers explorateurs/collecteurs de ce continent les ont inconsciemment figés par leur choix. En effet, il serait très difficile voire inconvenant de remettre en cause ces critères actuellement, alors que dès le départ l'esthétique n'était pas nécessairement la fonction ultime de ces objets.

> La méthodologie serait basée essentiellement sur un réel dialogue avec les communautés concernées, seules détentrices de cette richesse. Il lui appartient de nous livrer ou non les messages dissimulés derrière chaque représentation symbolique de cet immatériel. Son extériorisation symbolique a souvent caché le plus important. Il s'agit parfois d'objets anodins. Un bout de bois planté au milieu du village, une petite pierre sans décoration, un morceau de tissu noué rappellent aux passants et voyageurs qu'ils se trouvent sur un périmètre sacré. La religion et le sacré apparaissent comme les principales composantes de l'immatériel ; pourtant, la littérature écrite et surtout orale, les us et coutumes et les rites seraient autant de clés utiles pour nous aider à appréhender la vraie nature des faits.

> La question est alors de savoir si d'une part nous avons le droit de dévoiler ce savoir intime transmis de génération en génération et si d'autre

part nous avons le droit de décider des critères pour sérier ces données. Nos titres, nos diplômes et nos fonctions sont-ils des éléments suffisants pour nous octroyer ce droit ?

> Posons-nous ces questions maintenant afin de ne pas tomber dans notre propre piège comme au siècle dernier sur les objets matériels.

> Que la génération future ne perçoive pas notre entreprise comme un acte charitable afin de soulager notre conscience pour compenser la place trop importante que les choses matérielles ont prise dans notre société dite moderne ou développée !

> Etudier l'immatériel dans un climat de sincérité et de confiance réciproque avec nos communautés serait une façon de leur rendre hommage. Nous avons le devoir d'entreprendre ce travail pour sauvegarder ce précieux patrimoine. Toutefois, il serait peut-être nécessaire de se concerter pour envisager une procédure de travail acceptable et bien entendu modulable en fonction des réalités culturelles de chaque région. En effet, l'immatériel constitue l'un des derniers remparts de nos communautés respectives contre toutes les formes d'agression auxquelles leurs dirigeants les ont exposées parfois avec la complicité passive des agences internationales supposées les aider dans leur vie quotidienne. Avons-nous le droit de leur ôter cet ultime bouclier ?

**Contact :** Jean-Aimé Rakotoarisoa,  
 Director, University Museum of Antananarivo,  
 17, rue Docteur Vilette Isoraka - B.P. 564  
 Antananarivo 101, Madagascar  
 Tél. (+261) (0)20 222 5493 - Fax (+261) (0)20 222 5493  
 Email : jar@simicro.mg